



Compte-rendu du conseil municipal du 30 juin 2017

Etaient présents: Mesdames Dufour, Foucault, Guyot, Harmand, Rodet et Messieurs Babis, Muelle, Pelletier, Roy, Simon

Absents : Mesdames Bantanga (pouvoir à M. Babis) Legrain-Garnaud, Mourjane et Messieurs Berger, Blond (pouvoir à M. Pelletier), Bouchard, Duplessis et Loisy.

Ouverture de séance: 19H 15 par M. Pelletier, Maire-Adjoint, remplaçant M. Berger, Maire, absent à la séance.

Secrétaire de séance: Mireille Harmand

1. Désignation des grands électeurs de la commune de Challuy pour les élections sénatoriales du 14 septembre 2017 :

Des élections Sénatoriales partielles auront lieu le 14 septembre prochain. Tous les conseils municipaux de la Nièvre sont tenus de se réunir impérativement le 30 juin 2017 afin de désigner les grands électeurs de leur commune.

Jean-Patrick Pelletier précise les conditions de cette élection :

- La commune de Challuy doit élire 5 grands électeurs et 3 suppléants ;
- Plusieurs listes peuvent être présentées ;
- Chaque électeur désigné est libre de voter pour le candidat qu'il veut ;
- Les élections sénatoriales auront lieu le 24 septembre 2017, 170 sénateurs sont à renouveler au niveau national ;
- Chaque liste doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe ;
- Risque d'amende si le grand électeur ne se présente pas pour voter sans raison valable. Par contre, il peut être remplacé par un suppléant.

Une seule liste est proposée : « liste Fabrice Berger », composée de Fabrice Berger, Sylvie Foucault, Mireille Harmand, Jean Muelle, Annie Rodet, titulaires et Guy Babis, Emilie Dufour, Robert Simon, suppléants.

Le bureau est composé des deux conseillers les plus âgés (Bernard Roy et Jean Muelle) et des 2 plus jeunes (Emilie Dufour et Annie Rodet).

Résultat du vote : 12 votants : 11 suffrages exprimés – 1 nul. La liste « Fabrice Berger » est déclarée élue.

2. Etablissement d'une régie d'avance temporaire pour pourvoir aux frais divers du séjour en Haute-Loire :

Mireille Harmand, Adjointe Education-Enfance-Jeunesse, indique qu'un séjour est organisé du 17 au 21 juillet 2017 pour 15 enfants au Chambon Sur Lignon. Afin d'assurer des dépenses imprévues (par exemple : frais médicaux) mais aussi les frais de carburant, il est nécessaire d'établir une régie d'avance. Selon les besoins exprimés par la directrice du séjour, un montant de 300 € est nécessaire.

Elisabeth Payer est nommée régisseuse et Elodie Lacroix, adjointe.

Sylvie Foucault demande si cette somme est prévue au budget de la mairie. Mireille Harmand répond qu'elle est comprise dans le budget spécifique établi pour ce séjour (carburant et dépenses de santé pour un enfant si besoin) et que ce séjour a été budgété dans le budget 2017 voté lors du conseil municipal du

11 avril 2017. Une subvention a été accordée par la Caisse d'Allocations Familiales et le budget est suivi au plus près.

Sylvie Foucault demande si des justificatifs seront fournis. Mireille Harmand répond que chaque dépense doit être justifiée et que le montant non utilisé sera restitué au Trésor Public.

Vote à l'unanimité.

3. Etablissement d'un plafond pour la redevance d'occupation du domaine public provisoire pour travaux sur les réseaux de gaz et électricité :

Monsieur le Secrétaire de mairie, à la demande de Jean-Patrick PELLETIER, Maire-Adjoint, expose le projet de mise en place d'une redevance pour occupation provisoire du domaine public dans le cadre de travaux réalisés sur les réseaux de gaz et d'électricité.

La redevance sera calculée de la manière suivante :

- Pour les chantiers sur les réseaux de transport et de distribution de gaz, les chantiers sur les réseaux de distribution d'électricité : redevance = 0,35cts x Lt (longueur de la ligne installée ou remplacée, exprimée en mètres).
- Pour les chantiers sur les réseaux de distribution d'électricité : redevance = 153/10ème.

Vote à l'unanimité

Le Conseil Municipal est clos à 20 h 30.

INFORMATIONS MUNICIPALES

Annie Rodet, Adjointe à l'environnement, rappelle que les Challusiens qui souhaitent s'inscrire au **concours de fleurissement** intercommunal et participer ainsi à l'embellissement de notre commune peuvent le faire à l'accueil de la Mairie jusqu'au 21 juillet 2017.

Elisabeth Barbier, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale, informe de l'action organisée par la MSA Bourgogne en partenariat avec l'association Santé Education Prévention sur les Territoires (ASEPT) et la Prévention Routière. Cette opération dénommée « **Conduite seniors, restez mobiles** » s'adresse aux seniors de notre commune. Il s'agit de 6 séances au cours desquelles les participants passeront en revue le code de la route dont les nouveaux panneaux, l'adaptation de la conduite à l'âge, les réflexes à adopter, les précautions à l'association médicaments-conduite, etc.

Le coût est de 20 euros par personne à la condition de constituer un groupe de 15 personnes. Si vous êtes intéressés, inscrivez-vous auprès du standard de la Mairie au 03.86.37.59.88. avant le 31 juillet.

Le dernier terrain constructible de notre lotissement du château est à vendre. Renseignez vous directement en Mairie au 03.86.37.59.88. auprès de Monsieur Muelle, Adjoint à l'urbanisme.

